Bourse ERASMUS +

Présentation :

Le programme ERASMUS+ a été créé en 1987 pour faciliter et développer la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels des établissements d'enseignement supérieur européens. Ce programme a pour objectif de renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur en favorisant la mobilité.

Critères d'éligibilité :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire délivrant un diplôme
- Avoir terminé une première année d'étude
- Les établissements d'origine et d'accueil doivent être partenaires du programme ERASMUS
- La durée du séjour doit être comprise entre 3 mois et 1 an

Montant de l'allocation :

Le montant de la bourse Erasmus accordé à l'étudiant varie selon le lieu de séjour, mais aussi selon qu'elle soit attribuée pour un stage ou pour les études.

Comment l'obtenir ?

La demande de bourse Erasmus se fait directement auprès de l'établissement dont dépend l'étudiant, au service des relations internationales.
Chaque établissement fixe les modalités et les dates pour déposer son dossier. La demande de bourse Erasmus se fait à l'aide d'un formulaire qui vous sera fourni.
S'il s'agit d'un séjour dans un pays européen dans le cadre des études ou d'un stage, le voyage se prépare entre 6 mois et 1 an à l'avance. Si vous souhaitez en bénéficier, il est conseillé de vous renseigner dès que possible auprès de votre établissement d'origine.

A noter : La bourse ERASMUS+ est attribuée pour la mobilité en stage et également en études, le montant versé varie également en fonction du type de mobilité.
Pour en savoir plus, contactez le SRI de votre établissement.